ABA RENOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 103 KERDUCHE, 44410 HERBIGNAC
932 320 104 RCS ST NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept mars,
A 18 heures 30,

Les associés de la Société ABA RENOVATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Antoine LANSON,

- Monsieur Bastien LANSON, titulaire de 33 actions nominatives d'apport en pleine propriété,

- Madame Magali DUCOS, épouse LANSON, titulaire de 34 actions nominatives d'apport en pleine propriété,

- Monsieur Alexandre THOMAS, titulaire de 33 actions nominatives d'apport en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bastien LANSON, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la demande d'agrément en date du 28 février 2025,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

BL ML

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination d'un nouveau directeur général
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'agréer la cession par Monsieur Alexandre THOMAS au profit de Monsieur Bastien LANSON et Monsieur Antoine LANSON des 33 actions lui appartenant dans la Société pour un montant total de 495 euros.

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Alexandre THOMAS de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

Elle décide de nommer, en qualité de Directeur Général, Monsieur Antoine LANSON en remplacement de Monsieur Alexandre THOMAS.

Monsieur Antoine LANSON, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

ML ALAST BL

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de procéder à la mise à jour corrélative des statuts en modifiant l'article 35.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

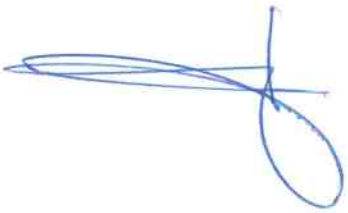
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
BASTIEN LANSON



ANTOINE LANSON



MAGALI DUCOS, épouse LANSON



ALEXANDRE THOMAS



Monsieur ALEXANDRE THOMAS
90 ROUTE DE TREMENT
44410 HERBIGNAC

Monsieur BASTIEN LANSON
Président de la société
ABA RENOVATION
103 KERDUCHE
44410 HERBIGNAC

Le 24 février 2025

Monsieur,

Par application de l'article 12 des statuts de la société ABA RENOVATION, j'ai l'honneur de soumettre à l'agrément de la collectivité des associés de ladite société la cession à :

- BASTIEN LANSON, 41 ALLÉE DES PINS 44410 ASSERAC, de 17 sur les 33 actions m'appartenant, pour un montant de 255 euros.
- ANTOINE LANSON, 103 KERDUCHE 44410 HERBIGNAC, de 16 sur les 33 actions m'appartenant, pour un montant de 240 euros

Je dépose, à l'appui de la présente demande, l'attestation d'inscription en compte des 33 actions dont la cession est projetée.

Je vous serais obligé de me faire connaître la décision de la collectivité des associés dans le délai de trois mois imparti par l'article 12 des statuts.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

ALEXANDRE THOMAS

